

Département : Tarn-et-Garonne  
Arrondissement : Castelsarrasin  
Canton : Beaumont de Lomagne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE  
TARN-ET-GARONNAISE  
B.P. 34 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

Nombre de membres en exercice : 51  
Nombre de membres présents : 30  
Nombre de suffrages exprimés : 34  
**VOTE : Pour : 34  
          Contre : 0  
          Abstention : 0**

L'an deux mille dix-neuf,  
et le mardi 24 septembre 2019 à dix-huit heures,  
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise,  
sous la présidence de Monsieur Francis GARRIGUES.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : jeudi 19 septembre 2019

Monsieur Odé GUIRBAL a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents :

Max DUTAU. Jacques BIASOTTO. Jean-Luc DEPRINCE. Lucie DISBEAUX. Christian MAILFERT. Nicole JOUGLAR. Céline FRESQUET. Danielle CAPELLE. Stéphane MARROU. Maurice SEIGNERON. Sandrine AUDU-BENALI. Gérard FAURE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Bernard DIANA. Michel BAQUE. Claude TRIFFAULT. Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Christian CONSTANTIN. Jean-Michel LEFEBVRE. Patrick PRADINES. Jean-Claude FERRADOU. Bernard SALOMON. Geneviève DUILHE. Climène BRINGAY. René GIAVARINI. Michel DELBREIL.

Etaient absents ou excusés et non représentés :

Alain GAUSSENS. Alain CARRERE. Marie-Claude RICARD. Philippe DEL MARCO. Salvador LOPEZ. Jean-Marc NICOLAS. Marie-Christine CARETTE. Karine RIEGES. Pascal GUERIN. Julien-Pierre LAPORTE. Claude RENARD. René THAU. Ghislain DANGAS. Marie-Rose FALGAYRAS. Brigitte HYGONENQ. Claude BUSO. André AUZERIC.

Ont donné procuration :

Alain BERGAMASCO à Danièle CAPELLE  
Jean-Luc ISSANCHOU à Francis GARRIGUES  
Jean-Claude BONNEFOI à Maurice SEIGNERON  
Geneviève MELLAC à Lucie DISBEAUX

**OBJET : DEMANDE DE MAINTIEN DES TRESORERIES DE PROXIMITE**

Vu le projet gouvernemental de réforme des finances publiques ;

Vu la fermeture annoncée des trésoreries de proximité, dont celle de Beaumont de Lomagne ;

Considérant que les relations locales de proximité entre l'ordonnateur et le comptable sont essentielles dans nos communes rurales ;

Considérant que l'annonce faite sur la suppression des services de proximité pour les particuliers et les professionnels représente une atteinte à la cohésion des territoires ;

Considérant l'importance et le rôle social des services publics dans nos territoires et l'impact de cette réforme sur le citoyen particulièrement en zone rurale ;

Considérant que l'accès au service public pour tout citoyen constitue un droit fondamental ;

Considérant que cette réforme des finances publiques est un enjeu de société majeur pour nos territoires ruraux ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise, désireux de préserver un service public de proximité :

- **DEMANDE** le retrait du projet gouvernemental de réforme des finances publiques qui prévoit des suppressions de postes et la fermeture de certaines trésoreries ;
- **CONSIDERE** que cette réforme amplifie les inégalités territoriales, sociales et économiques de la Lomagne ;
- **DEMANDE**, concernant son territoire, un maintien de la trésorerie de Beaumont de Lomagne, avec le plein exercice de ses compétences actuelles (dont le recouvrement en matière d'impôt, la tenue des comptes des collectivités et des établissements publics locaux).

Ainsi fait et délibéré, le 24 septembre 2019.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES **Le Président**  
de la LOMAGNE TARN-et-GARONNAISE **FRANÇOIS GARRIGUES**  
B.P. 34  
82500 BEAUMONT-DE-LOMAGNE